
États financiers du
Syndicat des professeurs et des
professeures de l'Université du
Québec à Trois-Rivières

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexe	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Organisme a des produits de cotisations pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exactitude de façon satisfaisante puisqu'il n'a pas été possible d'auditer les documents relatifs à la paie des syndiqués auprès de l'employeur de façon satisfaisante. Nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme et du passif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020, et de l'actif net aux 31 mars 2021 et 2020 et aux 1 avril 2020 et 2019. Le prédécesseur a donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux. Nous exprimons aussi une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré en raison de cette limitation.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion avec réserve en date du 10 septembre 2020 pour les raisons décrites dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹
MNP SENCRL, S. R. L.

Le 16 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A126351

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Annexe	2021 \$	2020 \$
Produits			
Cotisations		873 130	842 603
Gains (pertes) non réalisés sur placements		696 679	(400 459)
Gains réalisés à la cession de placements		122 600	25 472
Intérêts et autres revenus de placements		122 419	150 518
		1 814 828	618 134
Charges			
Salaires, prestations et charges sociales		435 229	322 583
Honoraires juridiques		121 502	169 330
Cotisations – Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)		80 630	77 712
Bourses d'étude, dons et comité des services à la collectivité	A	57 869	44 325
Honoraires professionnels		51 751	48 946
Frais juridiques et arbitrages		11 676	19 161
Frais de bureau et d'administration		5 646	5 218
Assurances		3 875	3 624
Site web		2 425	-
Télécommunications		2 010	1 871
Amortissement de l'actif incorporel		1 868	-
Participation – Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)		1 713	3 749
Amortissement des immobilisations corporelles		1 662	1 905
Publicité et promotion		742	742
Intérêts et frais bancaires		356	346
Comité des relations de travail		103	1 082
Frais de fonctionnement		66	13 678
Autres charges		36	236
Comité des affaires universitaires		-	2 393
Mobilisation post-lock-out		-	2 086
Participation – Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)		-	1 630
Participation – Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ)		-	802
Participation – Intersyndicale du personnel de l'Université du Québec à Trois-Rivières (IPUQTR)		-	44
		779 159	721 463
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		1 035 669	(103 329)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	4 444 480	4 547 809
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 035 669	(103 329)
Solde à la fin	5 480 149	4 444 480

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**
État de la situation financière
au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		291 201	260 907
Débiteurs	3	100 953	91 919
Frais payés d'avance		21 362	21 794
Tranche à court terme des placements	4	362 957	355 863
		776 473	730 483
Placements	4	4 808 847	3 743 632
Immobilisations corporelles	5	4 552	4 775
Actif incorporel	6	9 342	3 363
		5 599 214	4 482 253
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	119 065	37 773
Engagements	8		
Actif net			
Non affecté		5 480 149	4 444 480
		5 599 214	4 482 253

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 035 669	(103 329)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains réalisés à la cession de placements	(122 600)	(25 472)
(Gains) pertes non réalisés sur placements	(696 679)	400 459
Amortissement des immobilisations corporelles	1 662	1 905
Amortissement de l'actif incorporel	1 868	-
	219 920	273 563
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	72 690	(36 743)
	292 610	236 820
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 539 776)	(1 654 010)
Produit de la cession de placements	1 286 746	1 382 916
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 439)	(641)
Frais de développement du site Web	(7 847)	(3 363)
	(262 316)	(275 098)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	30 294	(38 278)
Encaisse au début	260 907	299 185
Encaisse à la fin	291 201	260 907

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'« Organisme »), a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la *Loi sur les Syndicats professionnels* et est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les cours des marchés actifs sont utilisés comme fondement pour l'évaluation à la juste valeur. Lorsque les cours des marchés actifs ne sont pas disponibles, une technique d'actualisation est utilisée pour estimer la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes de comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Actif incorporel

L'actif incorporel est un site web et les frais liés à son développement sont comptabilisés au coût. L'actif incorporel est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à 33 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent.

Régimes de retraite

L'Organisme contribue au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Le régime est à prestations définies et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. Toutefois, l'Organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes de prestations définies énoncées dans le *Manuel de CPA – Canada*, par conséquent, l'Organisme comptabilise le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 11,23 % du salaire admissible.

Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Constatation des produits

L'Organisme comptabilise les cotisations à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les intérêts et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la dépréciation potentielle des actifs financiers, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2021 \$	2020 \$
Cotisations	81 307	72 416
Intérêts à recevoir	10 646	10 503
Prêts à des particuliers, sans intérêt	9 000	9 000
	100 953	91 919

4. Placements

	2021 Coût \$	2021 Juste valeur \$	2020 Coût \$	2020 Juste valeur \$
Actions de sociétés cotées en bourse	1 247 296	1 588 020	1 191 851	1 141 964
Parts de fonds communs de placements	1 836 331	2 144 741	1 417 412	1 368 044
Placements en obligations et certificats de dépôt, portant intérêt entre 1,26 % et 3,69 %, échéant entre juin 2021 et juillet 2025	1 410 518	1 439 043	1 572 815	1 589 487
	4 494 145	5 171 804	4 182 078	4 099 495
Tranche à court terme	358 577	362 957	352 962	355 863
	4 135 568	4 808 847	3 829 116	3 743 632

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	18 761	14 746	4 015	4 104
Mobilier de bureau	39 860	39 323	537	671
	58 621	54 069	4 552	4 775

6. Actif incorporel

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Durée de vie limitée				
Site web	11 210	1 868	9 342	3 363

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs	9 856	25 485
Salaires	3 665	2 200
Prestations de retraite anticipée	96 397	-
Charges salariales	9 147	10 088
	119 065	37 773

8. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu d'une entente avec la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) à payer un montant totalisant 65 000 \$ pour l'octroi de bourses étudiantes. Les versements s'étaleront sur les cinq prochains exercices de la façon suivante :

	\$
2022	5 000
2023	15 000
2024	15 000
2025	15 000
2026	15 000

De plus, l'Organisme s'est engagé en vertu d'ententes à payer des conseillers afin qu'ils agissent à titre de consultants pour contribuer à la réalisation des activités soulignant le 50^e anniversaire de l'accréditation du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR. Les versements futurs s'élèveront à 18 000 \$ pour le prochain exercice.

9. Prestations pour départ volontaire à la retraite de façon anticipée

L'Organisme offre à ses employés une prestation pour départ volontaire à la retraite pour ceux qui quittent pour une retraite anticipée entre l'âge de 55 et 66 ans et qui cumulent au moins dix années d'ancienneté. La prestation, d'un montant correspondant entre 20 % à 100 % du salaire annuel du salarié au moment du départ à sa retraite, varie selon l'âge et le mécanisme de calcul choisi par l'employé. Ces prestations sont prévues dans la convention collective à laquelle l'Organisme se réfère pour établir les conditions de travail de ses employés.

L'Organisme constate un passif et une charge lorsqu'il est probable que les salariés auront droit à des prestations et que le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

L'Organisme estime qu'il devient probable qu'un employé aura droit à une telle prestation lorsque ce dernier fait part de ses intentions concernant les modalités de sa retraite anticipée.

10. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

L'Organisme est exposé au risque de change puisqu'une portion de ses transactions en lien avec les placements est effectuée en devises autres que le dollar canadien. À l'heure actuelle, l'Organisme ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque. Les placements en devises étrangères représentent environ 14 % (12 % en 2020) des placements totaux.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Le risque de taux d'intérêt de l'Organisme est limité.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de l'Organisme est lié à ses débiteurs. L'Organisme mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

Les principaux actifs financiers de l'Organisme comprennent l'encaisse et les placements, lesquels sont assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit de l'Organisme est imputable principalement à ses placements en obligations. La juste valeur des obligations à l'état de l'actif net disponible représente le risque maximal, soit 1 439 043 \$ (1 589 487 \$ en 2020). De plus, certains fonds communs de placements et les actions cotées exposent indirectement l'Organisme au risque de crédit.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2021, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

**Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à
Trois-Rivières**

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2021

Bourses d'étude, dons et comité des services à la collectivité – Annexe A

	2021	2020
	\$	\$
Bourses d'étude et dons		
Bourses aux étudiants	16 000	14 635
Autres dons	14 411	3 719
	30 411	18 354
Comité des services à la collectivité		
50 ^e anniversaire SPPUQTR	23 662	9 633
Association des professeurs retraités	2 000	2 000
Accueil des nouveaux professeurs	936	1 786
Conférences	500	730
Reconnaissance (événements spéciaux)	200	579
Autres	160	387
Activités sociales	-	6 850
Fête de Noël	-	1 500
Reconnaissance aux professeurs impliqués	-	1 449
Prix d'implication syndicale	-	1 057
	27 458	25 971
	57 869	44 325